



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Entreprises : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 14404

Texte de la question

M Jean-Claude Gayssot appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les conséquences de la politique mise en oeuvre visant à accélérer la casse de l'entreprise Valeo, premier équipementier automobile français. Après avoir investi en deux ans, 1,5 milliard de centimes dans du matériel neuf et performant, la direction du site de Saint-Ouen se livre à une opération de suppression de la DEA. Cet abandon mettrait en cause l'indépendance nationale de la France, qui deviendrait alors dépendante d'entreprises étrangères. Renault et PSA, principaux clients de Valeo, équiperont leurs véhicules de produits japonais estampillés Valeo. Ses dirigeants veulent se servir de Valeo pour faire pénétrer les productions japonaises en Europe dans le domaine de l'équipement automobile. Cette casse s'inscrit à l'encontre des engagements pris par M De Benedetti lors de son OPA en 1986 avec l'Etat. Déjà 10 000 emplois ont été supprimés en moins de trois ans, 4 000 à 5 000 ont été annoncés d'ici fin 1991 ; la masse salariale ne représente plus que 27 p 100 du chiffre d'affaires au lieu de 40 p 100 cinq ans plus tôt (baisse de 6 p 100 des salaires) ; les activités électroniques indispensables à l'amélioration des productions traditionnelles ont été bradées. Parallèlement la productivité s'est accrue de 47 p 100 en trois ans ; des opérations financières ont été réalisées en 1988 en Asie, en Amérique et en Europe du Sud ; les profits financiers se sont accumulés. Pour 1988, un chiffre d'affaires de 16,4 milliards de francs et un profit net de 880 millions de francs est attendu. En conséquence, il lui demande quelles mesures concrètes et immédiates il envisage mettre en oeuvre pour : 1o maintenir le centre de recherches à Saint-Ouen ; 2o mettre un terme aux licenciements dans les sites de Bobigny et Lyon ; 3o produire les produits innovants Valeo à la place des produits japonais ; 4o revaloriser les salaires ; 5o développer les capacités de recherches ; 6o ne pas reconduire M De Benedetti dans ses fonctions, lors de l'assemblée des actionnaires qui va avoir lieu début juin 1989 à Paris, et ce afin d'arrêter le pillage des atouts de l'entreprise Valeo, patrimoine de l'économie française qui bénéficie de fonds publics. Sur toutes ces questions, les ingénieurs, cadres et techniciens de la DEA du site de Saint-Ouen ont des propositions concrètes et réalistes qui ouvrent des perspectives permettant une avancée de croissance et d'indépendance face à la concurrence étrangère dans le domaine de l'équipement automobile.

Texte de la réponse

Reponse. - La direction générale de Valeo a pris la décision de reorganiser la fonction recherche au sein de l'entreprise. La direction des études avancées (DEA) a été supprimée alors que ses programmes, ses effectifs et ses moyens ont été repositionnés dans les branches, une coordination restant assurée au sein de la direction générale. La branche électronique représente une exception à ce schéma dans la mesure où elle assume deux fonctions. En effet, elle constitue une branche opérationnelle, responsable de produits qui lui sont propres, et elle a la responsabilité d'assister les autres branches de l'entreprise pour l'introduction de l'électronique dans leurs produits, conformément à l'évolution majeure qui touchera la plupart des équipements automobiles dans les prochaines années. De ce fait, la recherche dans cette technologie n'est nullement disséminée mais simplement localisée à proximité des équipes industrielles qui la mettent en oeuvre. L'effort de recherche et de développement consenti par le groupe Valeo en 1988 correspond à un montant global de 700 MF (4 p 100 du

chiffre d'affaires) et a enregistré une croissance de 30 p 100 par rapport a 1987. Les effectifs « études » représentaient a la fin de 1988 environ 1 600 personnes, dont 1 300 en France, 86 personnes constituant l'effectif de la DEA sur le site de Saint-Ouen. Il a été proposé aux personnels de la DEA une nouvelle affectation pour un poste équivalent ; 70 propositions ont, a ce jour, reçu l'accord des personnels concernés. La reorganisation de la fonction recherche de Valeo ne doit entraîner aucune perte de potentiel, mais au contraire assurer une meilleure efficacité dans le cadre d'un marché de plus en plus compétitif. En ce qui concerne les réductions d'effectifs sur les sites de Bobigny et de Lyon, il s'agit de mesures tout a fait indépendantes de celles relatives a la direction des études avancées. La direction de Valeo a cédé l'activité « outillage » (40 personnes) implantée a Bobigny, qui est le siège social de Valeo Vision, ainsi que le centre administratif de recherche/développement. Dans la région lyonnaise, la nouvelle usine de L'Isle-d'Abeau, spécialisée dans la fabrication de démarreurs, qui a été progressivement mise en service a partir de novembre 1988, emploie actuellement 580 personnes. Les personnels de l'usine de Lyon (700 personnes a fin mai 1988) seront progressivement mutés dans l'unité de L'Isle-d'Abeau ; ces usines appartiennent a la société Equipements électriques Moteurs. Cependant, compte tenu des gains importants de productivité liés aux performances des nouveaux équipements, la direction de Valeo a fait état auprès du comité central d'entreprise de la société Equipements électriques Moteurs d'un surnuméraire de 323 personnes. La procédure d'information et de consultation du comité d'établissement de Lyon a été engagée le 28 juin dernier. Par ailleurs, l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue a Paris le 29 mai dernier a approuvé les comptes qui lui étaient présentés.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14404

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 1989, page 2634